

Communiqué de Presse FHL

La FHL soucieuse des patients et du personnel du secteur hospitalier

- La FHL a toujours défendu la revalorisation des carrières de son personnel soignant; elle est bien consciente de la nécessité vitale pour les hôpitaux de l'attractivité des professions de la santé et estime que les professionnels soignants, vu leur engagement et leurs compétences, méritent une revalorisation.
- La FHL n'a pas mis en cause l'alignement du secteur sur l'évolution des rémunérations dans la fonction publique. Cet alignement n'est pas un droit légal, mais fait partie de la CCT en vigueur (art. 28 CCT FHL). La FHL n'a pas revendiqué que cet accord entre parties sur l'alignement soit mis en cause lors du renouvellement à négocier.
- La méthodologie à appliquer pour concrétiser cet alignement est très complexe et a donné lieu à des divergences d'interprétation, vu la spécificité du secteur hospitalier. Ceci explique la longueur des négociations.
- La FHL avait déjà annoncé début 2016 vouloir payer directement les montants relatifs à la prime unique de 0,9% et l'augmentation de la valeur du point de 2,2% en attendant de trouver un accord sur la méthodologie à appliquer pour la revalorisation des carrières. Cette approche a été refusée par les syndicats.
- La FHL a consenti à accorder – pour la revalorisation des carrières – une augmentation très substantielle de plus de 51 millions d'Euros du moment où elle avait des assurances suffisantes que cette augmentation ne se faisait pas au dépens des moyens mis à disposition par la CNS pour les patients via l'enveloppe globale budgétaire concédée par les gouvernements successifs aux hôpitaux pour fonctionner.
- La FHL, en tant que gestionnaire responsable, a énoncé ses attentes quant aux modalités de distribution des 51 millions d'Euros et plus correspondant à la revalorisation et a tenu à clarifier certaines autres préoccupations ayant trait à des particularités sectorielles non retrouvées dans la fonction publique et relevant de la CCT.
- La FHL ne peut que regretter que les syndicats menacent de faire grève à ce stade alors que les points essentiels ont trouvé un accord.
- La FHL craint que le mouvement de grève qui risque de s'enclencher portera préjudice aux patients qui sont et restent au centre de ses intérêts. Au cas où une grève se produirait, elle prendra toutes les mesures nécessaires pour que le préjudice porté à ses patients soit le plus minime possible. Elle interpelle les syndicats pour qu'ils prennent la mesure de leurs responsabilités et reviennent rapidement à la table de négociation.